



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024 - 373

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE TAVERNY À L'ASSOCIATION « ORCHESTRE A L'ÉCOLE » POUR L'ANNÉE 2024

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération n° D70-2018-CU01 du conseil municipal en date du 28 juin 2018 relative à l'adhésion de la commune à l'association « ORCHESTRE À L'ÉCOLE »,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les décisions du maire n° 2019-053 du 15 mars 2019, n° 2020-261 du 10 décembre 2020, n° 2021-261 du 10 mars 2021, n° 2022-096 du 22 mars 2022 et n° 2023-088 du 14 mars 2024 relatives au renouvellement de l'adhésion à l'association « ORCHESTRE À L'ÉCOLE », pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023,

**Considérant** les statuts de l'association « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » ;

**Considérant** les missions de l'association « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » visant à soutenir financièrement et accompagner les porteurs de projets d'orchestres à l'école, à sensibiliser le grand public et les décideurs à l'intérêt culturel, éducatif et social des orchestres à l'école, et enfin à favoriser l'accès à la culture des publics les plus éloignés ;

**Considérant** l'intérêt de ce partenariat et du soutien financier apporté par l'association « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » à trois reprises en 2018, 2019 et 2023 pour les classes orchestre « bois et percussion » à l'école élémentaire Verdun et « cordes frottées » à l'école élémentaire Pasteur ;

**Considérant** l'intérêt que revêt cette adhésion dans le cadre de la volonté de la commune de TAVERNY de démocratiser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques et notamment à la pratique musicale ;

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-20240609-DH2024\_373-CC

Réception en sous-préfecture le : 11 JUIN 2024

Publication le : 11 JUIN 2024